

## **MARCHÉ DE FOURNITURES ET DE SERVICE**

**Fourniture d'accès fibre (ou adsl) pour chacun des sites d'ATMO-Grand  
Est permettant la gestion de qualité de service pour l'interconnexion d'un  
PABX unifié et l'accès internet**

## **REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)**

**Marché à procédure Adaptée**

### **DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**

**Le lundi 17 septembre 2018**

## TABLE DES MATIERES

ART. 1 ACHETEUR / POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
ART. 2 OBJET DE LA CONSULTATION .....	3
1. Présentation d'ATMO Grand Est .....	3
2. Objet du marché.....	3
ART. 3 NATURE DE LA CONSULTATION .....	3
ART. 4 DECOMPOSITION EN TRANCHES, LOTS ET VARIANTES.....	3
ART. 5 DOSSIER REMIS AUX CANDIDATS .....	3
ART. 6 CONDITION de PRESENTATIOn DES OFFRES .....	3
1. Modalités de transmission des offres.....	3
2. Date limite de réception des offres .....	4
3. Délai de validité des offres.....	4
4. Pièces à produire .....	4
5. Contenu du mémoire technique.....	4
ART. 7 CALENDRIER.....	4
ART. 8 MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES OFFRES .....	5
1. Critère d'attribution de l'offre.....	5
2. Négociation .....	5
3. Attribution .....	5
ART. 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	5

## **ART. 1 ACHETEUR / POUVOIR ADJUDICATEUR**

ATMO Grand Est, 5 rue de Madrid – 67300 Schiltigheim – Association Agréée de surveillance de la qualité de l'air

## **ART. 2 OBJET DE LA CONSULTATION**

### **1. Présentation d'ATMO Grand Est**

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. C'est dans ce contexte que les trois AASQA des anciennes régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne doivent fusionner au 1er janvier 2017. ATMO Grand-Est doit faire face aujourd'hui à une évolution structurelle importante et le Système d'information doit donc revoir l'ensemble de son périmètre en fonction des besoins qui lui sont décrits. Après une AMOA réalisée par la société ACESI qui a établi différents scénarios avec en conclusion cet appel d'offre qui redéfinit le périmètre de notre système d'information.

### **2. Objet du marché**

La présente consultation a pour objet la fourniture d'accès par fibre optique (ou adsl) pour l'interconnexion des sites d'ATMO-Grand Est permettant de gérer la qualité de service pour l'implémentation d'un pabx (hors marché) unifié et l'accès à internet.

## **ART. 3 NATURE DE LA CONSULTATION**

Le présent marché est un marché à procédure adaptée au titre de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

## **ART. 4 DECOMPOSITION EN TRANCHES, LOTS ET VARIANTES**

Sans objet. Un découpage en plusieurs lots n'est pas possible.

## **ART. 5 DOSSIER REMIS AUX CANDIDATS**

*Le dossier remis aux candidats comprend les pièces suivantes :*

- le présent règlement de la consultation
- le cahier des clauses techniques particulières

## **ART. 6 CONDITION DE PRESENTATION DES OFFRES**

### **1. Modalités de transmission des offres**

Les candidats transmettent leur offre selon les modalités suivantes :

- en format papier en 1 exemplaire au siège au siège d'ATMO Grand Est, Espace Européen de l'Entreprise de Strasbourg, 5 rue de Madrid, 67300 Schiltigheim, dans une enveloppe fermée portant l'indication suivante : "**Marché fourniture d'accès fibre**" - **NE PAS OUVRIR**.
- ou par voie électronique (format word, excel, pdf) avec accusé de réception: [marche.public@atmo-grandest.eu](mailto:marche.public@atmo-grandest.eu) par mail avec en objet "**Marché fourniture d'accès fibre**"

## 2. Date limite de réception des offres

**Les offres devront impérativement parvenir avant le lundi 17 septembre**, le cachet de poste ou le jour et l'heure d'arrivée du mail faisant foi. A défaut, elles ne pourront être examinées.

## 3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 4. Pièces à produire

Les offres doivent être rédigées en langue française sous peine d'irrecevabilité.

L'offre se compose des pièces suivantes :

- **Mémoire technique,**  
Le mémoire technique du candidat qui décrit de manière précise l'étendue et les modalités de réalisation de l'objet du marché.
- **Une proposition commerciale,**  
Datée et signée par une personne habilitée à engager le candidat.

## 5. Contenu du mémoire technique

Le mémoire technique du candidat constituant son offre devra notamment contenir des éléments sur les points suivants :

- **Organisation proposée**

Dans ce chapitre le candidat présentera l'organisation qu'il propose pour assurer, avec ATMO Grand Est, le lancement, le déroulement, le contrôle et le management des différentes prestations. Un planning devra résumer cette organisation. Le candidat indiquera ici le profil des intervenants avec indication de leur rôle.

- **Charges et coûts**

- Le candidat détaillera le coût de réalisation des prestations par site (travaux + abonnement)

## ART. 7 CALENDRIER

Etape	Echéancier
Réception des propositions des prestataires	Lundi 17 septembre
Phase de négociations et choix du prestataire selon les modalités et critères définis art 8	<b>Date J</b> de notification de marché : au plus tard le 15 octobre
Réunion de lancement organisée par le prestataire	Au plus tard J + 14

## ART. 8 MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

### 1. Critère d'attribution de l'offre

La 1<sup>ère</sup> étape de la sélection consiste en un classement des offres selon les critères énoncés ci-dessous.

Les offres recevables seront alors analysées au regard des critères suivants

- Qualité technique de l'offre ;
- Délai de réalisation des travaux ;
- Prix

### 2. Négociation

ATMO Grand Est se réserve la possibilité de négocier les offres avec les candidats les mieux-disant après première analyse des offres selon les critères exposés supra.

Les candidats seront invités si nécessaire par courrier/e-mail à une audition au cours de laquelle leur offre pourra être détaillée et négociée. Cette audition aura lieu à Schiltigheim.

A l'issue de cette négociation, les candidats pourront compléter, préciser et renvoyer leur offre. Ils adresseront, sous la forme et délais prescrits, l'ensemble des documents demandés dans le cadre de l'offre technique et financière faisant apparaître clairement les modifications apportées à l'offre initiale.

### 3. Attribution

Le marché sera attribué au candidat dont l'offre aura été jugée comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés ci-avant.

ATMO Grand Est peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières ou de planification du marché.

## ART. 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des renseignements complémentaires pourront être demandés par **messagerie électronique** : [marche.public@atmo-grandest.eu](mailto:marche.public@atmo-grandest.eu).